environ trois fois plus d'étrangers, Italiens, Maltais et indigènes, que de Français même (1).

Mais ce qui est surtout heureux pour l'avenir, c'est que, sous la direction éclairée et sage des maîtres, l'union la plus parfaite règne entre tous ces enfants, qui se traitent vraiment en frères, et que, dans un milieu où les passions religieuses et nationales sont si vives, pas un mot, pas un acte n'a trahi ces inimitiés du dehors.

Ces bienfaits, M. T. C. F., ce n'est pas à moi seul que vous les devez. Comment suffirais-je à tant d'entreprises, si je ne trouvais pas de toutes parts un concours généreux ? Puis-je oublier celui que je reçois de la France, malgré des oppositions d'ailleurs repoussées par une majorité nombreuse; celui que me donnent les différentes œuvres de charité et d'apostolat; celui plus significatif encore que je reçois de bienfaiteurs qui sont venus à Tunis, qui ont vu nos œuvres et qui ont eu quelquefois à triompher, pour me venir en aide, de préjugés multiples ?

Je ne puis tout dire dans cette lettre ; mais permettez-moi cependant de vous citer, avant de finir, deux traits, qui vous toucheront sans doute autant qu'ils m'ont touché moi-même.

Il y a quelques mois, l'un des officiers de notre armée française, un simple lieutenant, se présentait à l'archevêché de Tunis et demandait à voir mon secrétaire pour l'entretenir d'un dessein formé par lui.

— « Je vais rentrer en France, lui dit il, puis» que la campagne est terminée. Mais, avant » de partir, je désirerais contribuer à l'œuvre la » plus française et la plus chrétienne qui puisse » se faire en ce moment en Tunisie, et je vou» drais avoir à cet égard l'avis de Son Emi» nence. »

Immédiatement informé de cette démarche, je répondis simplement : — « L'œuvre la plus française et la plus chrétienne à faire en ce moment en Tunisie, c'est une école. »

L'officier revint, comme il l'avait promis. Il approuva ma pensée et remit aussitôt entre les mains de mon secrétaire la somme de «10,000 francs » Ils ont servi à construire l'école de la Porte de Carthage pour le quartier maltais, cette même école dont je parlais en commençant.

Je n'ai pas vu personnellement cet officier une seule fois. Il n'a pas même voulu de reçu de ma main, tant il mettait de délicatesse dans son œuvre ; mais ce reçu que je n'ai pu lui donner moi-même, c'est vous, M. T. C. F., et vous surtout, familles chrétiennes de nos Maltais, qui le lui donnerez en demandant à Dieu de rendre au centuple à ce noble et modeste fils de la France ce qu'il a voulu faire pour vous en proclamant, après un tel exemple, la générosité de cette armée qui vous épouvantait tant à l'origine et qui ne vous porte que des bienfaits.

Un autre trait d'une signification non moins haute.

Un homme de lettres distingué, qui visitait dernièrement la Tunisie dans la pensée d'aider au développement de l'instruction parmi nous, est venu, avant son départ, me communiquer ses pensées :

« Je suis protestant, m'a-t-il dit, je veux tout d'abord vous l'apprendre, dût ce titre vous inspirer quelque réserve: mais je suis Français. Je vois que ce qu'il faut surtout ici, ce sont des écoles, et pour le moment, eu égard à la disposition des esprits, des écoles religieuses. Pour preuve de ma conviction, je vous demande de vouloir bien accepter *une subvention annuelle de deux mille francs* pour la fondation d'une école de sœurs françaises dans une ville où il ne s'en trouve point. »

J'ai accepté, M. T. C. F., avec quelle émotion et quelle reconnaissance, vous le comprendrez sans peine, l'offre de cet homme de bien.

Que puis-je ajouter, sinon que mon œuvre de conciliation, de paix et de lumière, qui rencontre quelquefois des peines sur sa route, y trouve aussi des sympathies et des hommages qui me consolent de tout.

Je termine, comme j'ai commencé, en demandant à Dieu de répandre, pendant l'année qui va s'ouvrir, sa force, ses bénédictions, sa charité également sur vous.

Donné à Carthage, le dimanche 24 décembre 1882.

✠ CHARLES, cardinal LAVIGERIE,
Administrateur apostolique.

(1) Le nombre total des élèves inscrits au collège est de 160. Parmi eux, 73 seulement sont étrangers et 43 sont Français.

REVUE DE LA PRESSE

La *République française* devient décidément l'organe de l'Union républicaine, s'il faut en juger par son attitude depuis la mort de M. Gambetta, et par l'article suivant, dans lequel elle développe les théories jacobines et autoritaires qui furent toujours celles de son défunt directeur :

« Un certain nombre de journaux appartenant aux diverses nuances de l'opinion républicaine, pour la plupart connus par leur goût décidé pour l'humble et étroite subordination du pouvoir exécutif aux caprices des majorités les plus diverses et les plus ondoyantes, veulent bien s'intéresser au sort de l'Union républicaine. Ils dessertent gravement sur les mérites de ce groupe considérable ; plusieurs se décident même enfin à lui reconnaître quelque autorité, à trouver chez ses membres trace de talent, de clairvoyance et de patriotisme. Nos confrères, par un singulier hasard, arrivent tous à la même conclusion. L'Union républicaine de la Chambre des députés est appelée à se transformer radicalement, à perdre son caractère, sinon à disparaître.

» Comment motive-t-on ce jugement sommaire, qui tendrait à la suppression pure et simple du groupe le plus important et le plus ancien de la majorité, du groupe fondé après le 2 juillet 1871 par les courageux citoyens que venait d'envoyer à l'Assemblée nationale la France revenue de son affolement passager et jalouse d'effacer par l'unanimité de ses votes la défaillance du 8 février ? On dit que l'Union républicaine a été rétablie, après les élections de 1881, par des hommes d'opinions diverses réunis par la seule influence personnelle de celui que la France et la République viennent de perdre. Ces hommes, à qui, nous le répétons, leurs adversaires se résignent à rendre une tardive justice, seraient aujourd'hui, suivant eux, complètement désorientés, découragés, désagrégés ; ils auraient hâte de déserter leur drapeau pour se fondre dans les diverses petites chapelles où s'émiette la majorité du 21 août. Une pareille appréciation surprendra tous ceux qui connaissent notre histoire parlementaire et politique.

» Est-ce aux seuls héritiers directs, à la Chambre, des républicains de l'Assemblée nationale, au seul groupe datant de la résurrection de la France après l'année maudite, qu'il appartient d'abdiquer et de céder la place aux nouveaux venus? Est-ce que l'ensemble des doctrines gouvernementales défendues par nos amis avec tant d'autorité, doit être jeté par-dessus bord, parce qu'un coup funeste de la fortune a abattu l'homme de la Défense nationale et de la campagne des 363? Nos adversaires prétendent que l'unique raison d'être de l'Union républicaine était l'existence de l'homme supérieur qui y réunissait par la force et l'attraction souveraine de son génie patriotique des représentants d'opinions divergentes, venus de tous les points de l'horizon politique.

» Ceux qui, parlant du groupe fondé en réalité non par des individus quelque illustres qu'ils puissent être, mais par la France elle-même, par la France reprenant en juillet 1871 la libre direction de ses destinées, supposent qu'il va disparaître de la scène politique avec M. Gambetta, font aux collaborateurs, aux amis de l'illustre mort la seule insulte qui, après tant d'autres dédaignées et repoussées du pied, puisse les atteindre. Ce que nous étions hier, nous le sommes aujourd'hui, et les acclamations pieuses de la France autour du cercueil où chacun de nous a enseveli la meilleure part de lui-même auraient eu un bien funeste effet si elles nous avaient amenés à répudier un si glorieux héritage, un héritage qui de longue date était en partie notre bien. L'Union républicaine vivra : elle en a le devoir. Elle poursuivra l'œuvre patriotique des douze dernières années. Et nos efforts pour l'affermissement de la République, soutenus et inspirés par un impérissable souvenir, auront du moins ce mérite que nul ne pourra douter de leur absolu désintéressement.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier.*)

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La déclaration des gauches sénatoriales

Paris, 10 janv.

Les bureaux du groupe de la gauche du Sénat ont renoncé au projet d'adresse sur les conséquences de la mort de Gambetta. Mais ils ont adhéré aux principes d'une simple déclaration, qui sera communiquée par la voie de la presse.

Les groupes de la gauche réuni, ont ensuite discuté ce projet.

La gauche et le centre-gauche ne paraissent pas favorables.

La discussion continue.

L'élection des secrétaires de la Chambre

Paris, 10 janv.

Le scrutin de demain, pour l'élection des secrétaires paraît devoir être très animé.

Paris, 10 janvier.

La gauche radicale a décidé de demander demain, à la Chambre, de recommencer les scrutins pour l'élection des secrétaires, parce qu'aucun des élus n'a obtenu la majorité absolue.

Les enfants trouvés

M. de Lacretelle a l'intention de demander à la Chambre de discuter, dans le plus bref délai possible, la prise en considération de sa proposition relative aux enfants trouvés.

L'interpellation Granet

Paris, 10 janv.

On assure que M. Granet a l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet des paroles attribuées à un capitaine du 105e de ligne dans le procès des anarchistes à Lyon.

La démission des secrétaires de la Chambre

Paris, 10 janv.

Afin de couper court aux contestations possibles sur les élections, MM. Bastid, Armaz, Riotteau, ont donné leur démissions de secrétaires de la Chambre.

Une édifiante interpellation

Paris, 10 janv.

Un groupe de députés de l'extrême-gauche doit interpeller le gouvernement sur l'emploi des 50.000 francs affectés aux obsèques de Gambetta.

D'après indications puisées à bonne source, les dépenses auraient monté à 50.000 francs ; ils veulent savoir à quel chapitre du budget le gouvernement a prélevé cet excédent de dépenses.

NOUVELLES DIVERSES

Remaniements ministériels

Des bruits de remaniements ministériels ont couru hier avec persistance, dit le *Petit Journal*. On a mis en avant plusieurs personnalités politiques : MM. de Freycinet, Léon Say, Jules Ferry.

Nous croyons que ce qu'il y a de plus sérieux, c'est le retour de M. Waldeck Rousseau au ministère de l'intérieur.

L'enterrement civil de M. Gambetta à Nice

Paris, 10 janvier.

On ne connaît encore rien sur le résultat de la dernière démarche des amis de M. Gambetta auprès de son père. Mais les journaux gambettistes paraissent peu compter sur le succès.

Suivant la *Réforme*, l'*Union Républicaine* s'occupe même déjà d'organiser des funérailles à Nice.

De nombreux députés et journalistes accompagneront le corps.

Les délégués gambettistes à Nice

Nice, 10 janv.

MM. Léris, Etienne Quentin, Sleck sont arrivés dans la soirée.

M. Leris est allé seul à la villa, où il a trouvé le vieillard accablé par l'émotion, et refusant de recevoir personne. Si les funérailles sont faites à Nice, elles seront civiles.

Le bruit court qu'aucun discours ne sera prononcé.

Le corps de Gambetta

Nice, 10 janvier.

MM. Etienne, Quentin et Blech ont été reçus par M. Gambetta père.

M. Gambetta père, sans se laisser fléchir par leurs observations, s'est montré très affectueux à leur égard et a consenti à remettre à demain sa réponse définitive.

L'inhumation du général Chanzy à Busancy

Busancy, 10 janvier.

Une nombreuse assistance était présente à l'inhumation du général Chanzy.

L'archevêque de Reims a prononcé l'oraison funèbre.

Mort d'un député

Paris, 10 janvier.

M. Pouliot, député de la Haute-Vienne, est mort.

Une manifestation politique manquée

Paris, 10 janv.

L'*Agence Havas* nous transmet la dépêche suivante :

« Après une discussion séparée de chaque groupe de la gauche du Sénat, et en présence de l'opposition que rencontre le projet d'adresse, la réunion plénière du groupe s'est bornée à adopter par 20 voix sur 40 un ordre du jour portant que les membres des groupes républicains du Sénat s'associent au deuil de la patrie et sont unis dans un même regret et dans un commun dévouement à la République.

» Il ne croit pas devoir faire une déclaration qui n'ajouterait rien à la grandeur des funérailles que la nation a faites à Gambetta.»

M. Allègre

La *République française* dit que M. Allègre a été élu sans avoir posé sa candidature, qu'il n'a point quitté et ne songe pas à quitter la Martinique.

La candidature législative du docteur Bourneville

Dans une réunion publique tenue hier, rue de Pontoise, la candidature législative du docteur Bourneville a été adoptée.

Manifestations Gambettistes

Paris, 10 janv.

Les étudiants de Paris ont décidé, dans une réunion tenue hier soir, salle de l'Ermitage, que l'excédent de 500 fr. 60 c., qui leur reste, après le payement de la couronne déposée sur la tombe de M. Gambetta, serait versé à la souscription ouverte par les Alsaciens-Lorrains, pour l'érection d'un monument au grand patriote.

Les veilleurs de nuit

Paris, 10 janv.

On a constaté que des groupes d'individus, ayant appris que le corps de Gambetta devait être enlevé nuitamment du Père-Lachaise et conduit au chemin de fer de Lyon, ont passé la nuit en face de l'entrée principale du cimetière pour s'assurer du fait.

Décorations anti-patriotiques

Paris, 10 janvier.

On lit dans la *France* :

« La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que le président de la République française vient de décorer, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, M. Richard Von Kaufmann, professeur à l'école technique d'Aix-la-Chapelle et auteur d'un travail intitulé : les *Finances françaises*.

» Ce M. de Kaufmann, objet des faveurs de M. Ducierc, serait-il le même qui, au congrès du commerce et de l'industrie tenu à Bruxelles en 1880, et à la réunion de la Société d'économie politique belge qui eut lieu à cette occasion, manifesta une haine violente contre la France?

Le comte de Paris à Cannes

Cannes, 10 janv.

Le comte et la comtesse de Paris et leurs enfants sont arrivés hier à la villa St-Jean.

Demain a lieu, à l'hôtel de ville, la distribution des prix des régates, des courses et de l'exposition florale.

Le docteur Lannelongue à Constantinople

Marseille, 10 janv.

M. le docteur Lannelongue, qui a soigné M. Gambetta, est attendu cette semaine à Marseille, où il s'embarquera pour Constantinople ; M. le docteur Lannelongue doit faire partie du conseil international de santé qui surveille les progrès de la peste en Mésopotamie et chercher à l'empêcher, par sa vigilance, de pénétrer en Europe.

Les traités de commerce franco-hollandais

Paris, 10 janv.

On lit dans le *National* de ce soir :

« Nous croyons savoir que le cabinet de La Haye a demandé que les négociations relatives au renouvellement du traité de commerce entre la France et la Hollande fussent entamées sur les bases suivantes :

» 1° Traitement de la nation la plus favorisée;

» 2° Garantie contre toute majoration de droits pour une période donnée. »

LES ÉVÉNEMENTS d'ÉGYPTE

Le Caire, 10 janv.

Le gouvernement anglais déclare que, vu la situation actuelle de l'Egypte, il ne peut retirer plus de deux mille hommes sur les onze mille qui forment actuellement l'effectif du corps d'occupation anglais.

Baker Pacha a été définitivement nommé au commandement en chef de la gendarmerie et de la police.

Sir Evelyn Wood, qui a élaboré le projet de réorganisation de l'armée égyptienne, deviendra généralissime de cette armée avec un contrat pour deux années.

Il aura un traitement de quatre mille livres sterling par an et de plus sera logé aux frais du gouvernement.

Les officiers à partir du grade de capitaine seront moitié Anglais, moitié indigènes. Les officiers anglais de grades inférieurs auront une solde de trente-cinq livres sterling par mois.

La rupture des négociations entre la France et l'Angleterre provoque ici de vives inquiétudes, On espère toutefois que les deux puissances arriveront à s'entendre.

ÉTRANGER

Le nouveau Nonce du Pape

Rome, 10 janvier

Le nouveau Nonce du Pape à Madrid partira samedi pour l'Espagne.

Une réception à l'ambassade de France à Berlin

Berlin, 10 janvier.

Les salons restaurés de l'ambassade de France ont été ouverts hier soir à la cour, à l'armée, à l'administration, etc. L'ambassadeur de France, M. le baron de Courcel, portait l'ordre de Nichan de Tunis, qui lui a été conféré par le bey après la signature du traité du Bardo. Les présentations ont été faites par le grand maître des cérémonies, M. le comte Eulenburg, et par l'introducteur des ambassadeurs, M. le comte Rœder. Les dames ont été présentées à l'ambassadrice par la comtesse de Schleintz.

L'Alsace incorruptible

Berlin, 10 janv.

Hier, le Reichstag a repris ses travaux.

Dans cette séance, M. de Bismarck a annoncé à l'Assemblée que l'empereur pour venir au secours des victimes des inondations, et pour constater que l'empire tout entier compatit aux malheurs de certaines parties du pays, vient d'accorder 500,000 marcs sur la caisse principale de l'empire.

Le chancelier regrette de n'avoir pas vu les députés de l'Alsace, qui a été également victime du fléau, faire appel aux secours de l'empire, et serait heureux qu'on y comprit cette province.

Entre alliés

Cologne, 10 janv.

On mande de Vienne à la *Gazette de Cologne* :

» Les manifestations anti-allemandes qui ont eu lieu en Autriche-Hongrie, à propos de la mort de Gambetta, démontrent que les adversaires de l'alliance austro-allemande ont la majorité aussi bien en Cisleithanie qu'en Transleithanie.

» Cette alliance continue à être considérée par le peuple comme concernant réellement le gouvernement. Cela est regrettable et nous force à nous tenir sur nos gardes de tous côtés. Il n'est pas probable, il est vrai, que le comte Kalnoky abandonne la politique qu'il a suivie jusqu'ici ; mais c'est à bon droit que l'on a appelé l'Antrichienne les invraisemblances.»

L'arrivée d'Arabi à Ceylan

Londres, 10 janv.

Arabi-Pacha et six autres exilés, sont arrivés aujourd'hui à l'île de Ceylan.

Terrible incendie aux Etats-Unis

New-York, 10 janvier.

Une dépêche de Milwaukee donne des détails épouvantables sur l'incendie qui a éclaté dans cette ville et qui dans l'espace d'une demi-heure, a complètement détruit une maison de six étages.

Les habitants se jetaient par douzaines des étages supérieurs. Les trottoirs étaient jonchés de morts et de mourants. Un certain nombre des habitants de cette maison, ayant refusé de sauter par les fenêtres, ont péri dans les flammes. Quelques-uns, qui ont sauté sur des toiles tendues pour les recevoir, ont été sauvés. La plupart des employés logés au sixième étage, se sont vu toute retraite coupée. On compte jusqu'à présent environ soixante morts et une trentaine de blessés, très grièvement atteints, mais les pertes exactes ne sont pas encore connues.

Une dépêche postérieure annonce que la plupart des locataires ont été sauvés. Les victimes ont presque toutes des employés. Les pertes sont évaluées à 500,000 dollars, (2,500,000 fr.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

AVIS MILITAIRE.—On nous communique l'avis suivant :

« Nous rappelons que les hommes de la classe 1862 des cantons Est ou Ouest de Roubaix, qui n'ont pas encore retiré leur congé définitif à la Gendarmerie, rue des Arts, sont priés de le faire dans le plus bref délai. Ce temps est échu. Les congés seront retournés, dans quelques jours, au bureau de recrutement.

» Les hommes de la classe 1868, qui ont déposé leur livret, soit à la Mairie, soit à la Gendarmerie, peuvent, dès ce jour, les réclamer à la Gendarmerie; ils apporteront le récépissé qui leur a été remis en échange de leur livret. »

LES RELIGIEUSES CARMÉLITES de Roubaix viennent de perdre une de leurs sœurs, Mme Adèle Debosquer, en religion Sœur Sainte-Claire du Saint-Sacrement.

LE CONCERT AU PROFIT DES ÉCOLES LIBRES.— Le concert annoncé pour dimanche prochain, à l'Hippodrome, au profit des Ecoles libres, promet de dépasser toutes les espérances. Les commissaires sont assaillis de demandes et de main, les retardataires auront toutes les peines du monde à se procurer des cartes.

La salle sera des plus brillantes. Quant au concert lui-même, il fera époque dans les annales artistiques de Roubaix. Nous ne voulons pas citer de noms propres ; qu'il nous suffise de dire que plusieurs de nos meilleurs artistes et amateurs feront partie des exécutants.

Il y a surtout dans le programme un chœur de Rossini, d'un grand effet, écrit pour dames, magistralement exécuté à la répétition.

Nous entendrons encore M. Jacobs, dont la réputation, comme violoncelliste, est hors de pair en Europe. M. Gauthier détaillera, avec cette verve et cette finesse qui font sa force, quelques-uns des monologues du répertoire de Coquelin cadet.

Le grand air de la *Reine de Saba* sera chanté par Mlle Lemaître... Mais nous devenons indiscret, et nous aimons mieux laisser aux auditeurs de dimanche la surprise d'un programme aussi varié qu'artistiquement conçu par ces auteurs.

N.-B.— L'entrée pour les personnes munies de cartes à un franc se fera par la rue des Longues Haies.

CONCERT. — La *Fanfare Delattre* offrira un grand concert, le dimanche 28 janvier prochain.

La Société s'est assuré le concours d'artistes de grand mérite :

Mlle Godard, du Conservatoire; M. Doudeyne, baryton; M. Titz, chanteur de genre; M. Bailly, violoniste distingué, et M. Koszul.

Ce concert sera des plus attrayant.

Nous publierons ultérieurement le programme.

ACCIDENT MORTEL. — Un ouvrier rattacheur, nommé Louis Batzia, travaillait, hier, dans l'établissement de M. Lefebvre-Ducbâteau, lorsqu'il tomba accidentellement dans une porte vitrée. L'avant bras gauche a été coupé en plusieurs endroits. Deux artères ont été tranchées. Batzia a été conduit immédiatement à l'Hôtel-Dieu.

Le docteur Butruille déclare que la blessure est grave. Il ne peut encore se prononcer sur les conséquences qu'elle aura. Il a immédiatement opéré la ligature.

DEUX DOIGTS COUPÉS. — Un ouvrier de la maison Grizy et Abaye, rue du Chemin-de-Fer, s'était rendu chez M. Derville, maître-charpentier dans la même rue, afin de scier une planche à la scie circulaire.

L'ouvrier, Ferdinand Noyant, s'y prit si mal qu'il se coupa deux doigts de la main droite.

Le docteur Derville a dû amputer les deux doigts.

UN VOL DE CUIVRE. — Il y a quelque temps, nous annoncions que des personnes restées inconnues avaient dérobé dix kilos de cuivre chez M. Albert Lefebvre.

Nous apprenons aujourd'hui que les auteurs de ce vol viennent d'être arrêtés. Ce sont : Charles Mottar, âgé de 26 ans, journalier à Tourcoing, et Edouard Bernard, âgé de 31 ans, tisserand, au hameau de la Marlière.

OUTRAGES A UN AGENT DE POLICE. — Nous avons raconté hier qu'un soldat, en garnison à Lille, le nommé Henri Marez, s'était porté à des voies de fait envers un agent de police, lundi soir, rue de la Lys, à Roubaix.

Pendant que le soldat frappait l'agent à coups redoublés, un autre individu avait donné plusieurs coups de pied au policier.

L'enquête ouverte sur cette affaire fit découvrir que ce second agresseur était Henri Vreau le camarade avec lequel le soldat était entré dans le bal.

Vreau a été arrêté.

TOURCOING

MORT PAR STRANGULATION. — Une pauvre vieille femme, qui donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale, s'est pendue hier soir, dans sa chambre à coucher.

C'est sa fille qui s'est aperçue la première du malheur qui venait de frapper la famille. Les soins les plus empressés ont été prodigués, mais inutilement.

VOL. — Hier à midi le nommé Gilbert Desmettre, âgé de 21 ans, ébéniste, en rentrant chez lui, a constaté qu'on avait en son absence pénétré dans sa chambre et qu'on lui avait pris une montre et sa chaîne en argent, le tout d'une valeur de 50 fr.

ARRESTATION. — La gendarmerie de Tourcoing a arrêté le sieur Bouche, porte-faix, âgé de 38 ans, né à Tourcoing mais en résidence à Mouveaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Le douze courant viendront devant le tribunal correctionnel :

1° L'affaire du nommé Barette, Alexandre, âgé de 42 ans, cordonnier, demeurant au Blanc-Seau, inculpé d'escroquerie ;

2° L'affaire de Desalmon, Henri, âgé de vingt ans, qui a tenté, au moyen d'une fausse signature, de se faire remettre une somme de 150 fr.;

3° L'affaire de Pierre Nollet, poursuivi pour filouterie, rebellion contre les agents et bris de clôture chez le sieur Tricot, cabaretier aux Phalempins.

LILLE

M. Archange Delebecque, originaire de Lille, ex-directeur de la Monnaie à Bordeaux, qui fut condamné à six ans de réclusion par la Cour d'assises de la Gironde en 1879, vient d'obtenir la remise du reste de sa peine.

AVIS. — Par suite de la démission de M. Abel Desjardin, doyen de la faculté des lettres de Douai, le cours d'histoire qu'il professait à Lille sera interrompu à partir de samedi prochain, 13 de ce mois.

Les cours publics, annexés à la Faculté des sciences sont à l'état de réorganisation. Celui d'histoire ne tardera pas à se rouvrir.

CHRONIQUE DU TRAVAIL. — Il y a quelques jours, nous annoncions que 35 ouvriers de la maison Georges Giscion, fabricant de busettes, s'étaient mis en grève à cause d'une diminution de salaire. Cette information doit être rectifiée de la manière suivante :

« Douze ouvriers (et non 35), de la maison Geiger frères et non de la maison Giscion, n'ayant pas compris un tarif appliqué au travail aux pièces, ont quitté l'établissement samedi, à neuf heures du matin, et sont rentrés le même jour, à une heure de l'après-midi, après une explication qui leur a fait comprendre qu'il n'y avait pas de diminution de salaire. »

ARRESTATION. — La police a arrêté hier, le nommé Eloi Delvaux, âgé de 40 ans, inculpé de vagabondage, d'infraction à un arrêt d'expulsion et de vol d'une pièce de toile commis hier à 6 heures au préjudice de M. Couteau, marchand de confection, rue de Paris.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 9 janvier 1883, le Conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :

1° Victor-Théodule Brayer, soldat au 73e régiment de ligne, reconnu non-coupable de vol d'une somme de 15 francs, au préjudice d'un militaire de son régiment, a été acquitté.

2° Georges-Eugène Renard, soldat au 3e régiment du génie, reconnu coupable de vol d'une pièce de cinq francs, au préjudice d'un militaire de son régiment, a été condamné à la peine d'un an de prison.

3° Ernest-Auguste David, soldat au 8e régiment de ligne, reconnu coupable d'abandon de poste étant en faction, sans avoir rempli sa consigne, a été condamné à la peine de six mois de prison.

4° Ernest-Auguste Cigorme, soldat au 127 regiment de ligne, reconnu coupable d'avoir emporte des effets, lors de son absence illégale, qu'il n'a pu représenter, a été condamné à la peine d'un an de prison.

NORD

ARMÉE. — *Les engagés volontaires.* — Le ministre de la guerre vient de fixer le nombre des engagés volontaires qui pourront être admis dans l'armée pendant l'année 1883.

Il ne faut pas confondre les engagés, qui se lient au service pour cinq ans, avec les engagés conditionnels, qui ne restent au service qu'un an.

Le nombre de ces engagés est à peu près de 14,000 pour l'armée de terre et pour la France, à savoir :

6,000 pour l'infanterie, 600 pour les chasseurs à pied, 300 pour les cuirassiers, 750 pour les dragons, 1,000 pour les chasseurs, 600 pour les hussards, 1,900 pour l'artillerie, 700 pour le génie, etc.

Pour les régiments d'Afrique, zonaves, tirailleurs algériens, spahis et chasseurs d'Afrique, le nombre des engagés est illimité.

Cette mesure a été prise en prévision de l'organisation prochaine, par voie d'engagements volontaires, d'une armée coloniale dont le projet est actuellement soumis à la Chambre.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Par un récent arrêté, M. le ministre de l'instruction publique vient de conférer à M. Dupont, inspecteur primaire à Hazebrouck, la rosette d'officier d'instruction publique.

M. Dupont est ancien élève de l'Ecole normale primaire de Douai, et conséquemment ancien instituteur du Nord.

— Les palmes d'officier d'Académie sont aussi accordées à MM. Boissart, professeur au lycée de Lille, Dessaint, instituteur à Carnières, Fockeu, instituteur à Lille, rue de Juliers.

CHEMIN DE FER DU NORD. — La compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er février prochain, elle apportera dans le service du Bureau central, situé Marché-aux-Fromages, 21, à Lille, la modification suivante, en ce qui concerne le service de la petite vitesse :

On s'y bornera à recevoir les ordres d'enlèvement donnés par le Public, et les colis de petite vitesse seront conduits directement du domicile des expéditeurs à la gare de Saint-Sauveur où se trouveront concentrés les services complets de la petite vitesse.

Le service de la grande vitesse y sera maintenu dans les mêmes conditions que par le passé.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DU DÉPARTEMENT DU NORD.—Voici les recettes du 25 au 31 décembre et du 1er janvier au 31 décembre 1882, comparées à celles des mêmes périodes de 1881 :

Du 25 déc. au 31 déc.—Nombre de voitures en 1882 : 388 ; en 1881 : 364. — Recettes en 1882 : 21,403,70 : en 1881 : 25,402,45. — Différence en plus : 3 998 fr. 70. — Moyenne par voiture, en 1882 : 66 fr. 32 ; en 1881 : 58 fr. 80. — Différence en plus : 7 fr. 52.

Du 1er janvier au 31 décembre. — Nombre de voitures en 1882 : 19,831 ; en 1881 : 18,795. — Recettes en 1882 : 1,424,181,45 ; en 1881 : 1,270,738,10. Différence en plus : 153,443,35. — Moyenne par voiture en 1882 : 71 fr 81 ; en 1881 : 67 fr. 61. — Différence en plus : 4 fr. 20.

DOUAI. — Nous apprenons la mort de M. Renard, maire de Sin-le-Noble, et conseiller d'arrondissement.

— Nous apprenons que les assises du Nord s'ouvriront à Douai, le 2 février, sous la présidence de M. Espinas, conseiller, assisté de MM. Quinion-Hubert et Bosquer, conseillers.

CAMBRAI. — Dimanche prochain, à midi, auront lieu à l'église Métropolitaine les PRIÈRES PUBLIQUES prescrites par la Constitution et demandées par le Gouvernement à l'occasion de la rentrée des Chambres.

Les autorités judiciaires, militaires et civiles ont été invitées à y assister.

Immédiatement après la cérémonie religieuse, M. le général de La Hayrie, commandant les 3e et 4e subdivisions, passera sur la Place d'Armes la revue de toutes les troupes de la garnison et remettra les croix de la Légion d'honneur et la médaille militaire à ceux qui ont obtenu ces récompenses honorifiques.

VALENCIENNES. — On vient de retirer de la rivière de l'Hogneau, sur le territoire de Crespin, le corps du nommé Emile Strady, ouvrier ajusteur à Vieux-Condé.

On suppose que ce jeune homme étant pris de boisson, se sera égaré et sera tombé accidentellement dans la rivière.

ORIGNY-EN-THIÉRACHE. — Mardi dernier, on a repêché de la rivière Le Thon, en aval du moulin de Foigny, le cadavre du sieur Jean-Baptiste Guillen, âgé de 61 ans, vannier aux Routières, disparu de son domicile depuis le 23 novembre dernier.

FLUQUIÈRES. — Le jeune Désiré Mannequin, âgé de 15 ans, était employé au lavoir de la sucrerie de Fluquières ; il était chargé de faire tomber dans le lavoir les betteraves qui s'accrochaient à la chaîne. Dans la nuit du 2 au 3 janvier, Mannequin, étant à son poste, s'est sans doute endormi et est tombé dans le lavoir. Là, avant d'avoir eu le temps d'appeler à son secours, il a été contusionné par les branches de l'éclipse qui fait tourner les betteraves et il a été mortellement blessé.

Lorsqu'on s'est aperçu de l'accident, Mannequin avait cessé de vivre.

Sa malheureuse mère, mandée à la fabrique, s'est évanouie lorsqu'on lui a appris cette terrible nouvelle.

PAS-DE-CALAIS

ST-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Un incendie considérable s'est déclaré mardi soir, à 7 heures, à St-Pierre-lez-Calais, rue Lafayette, dans la fabrique de broderies sur tulles de M. Ravenel.

Le feu a pris par le calorifère et s'est communiqué avec une telle rapidité, que les ouvrières n'ont en que le temps de se sauver pour éviter le danger.

L'alarme fut aussitôt donnée par le tocsin de l'église et par les clairons des sapeurs-pompiers, dont la compagnie amena immédiatement sept pompes, qu'on mit en manœuvre.

Cette opération était d'autant plus difficile, qu'il n'y avait pas de dégagement: aussi le feu se communiqua-t-il instantanément aux trois étages du bâtiment, les flammes poussées par le vent s'élevèrent à une hauteur prodigieuse, ce qui amena l'effondrement de la toiture qui traversa les planchers enflammés et broya tous les métiers à broder. A ce moment, il ne fallut plus songer à sauver la fabrique de M. Ravenel; mais seulement à garantir l'usine de M. Richez, qui contenait de nombreux métiers à dentelles d'une grande valeur.

Au bout de deux heures de travail, les pompiers parvinrent à faire la part du feu et à sauver de tout danger les bâtiments voisins.

Il ne reste plus que les quatre murs de la fabrique incendiée.

M. Van Grutten, Maire, et beaucoup d'habitants, étaient des premiers sur le lieu du sinistre, ainsi que la gendarmerie.

Les pompiers, dont le zèle est connu, ont fait tout ce qu'il était possible de faire dans cette occasion ; tout le monde a rempli son devoir.

Ceux de Calais, conduits par le Maire, M. Dewavrin, sont venus avec trois pompes, ainsi qu'un détachement du 8e de ligne. Au moment de leur arrivée, tout danger avait disparu.

Si cet incendie s'était déclaré la nuit, il est certain que toutes les usines voisines, ainsi que l'Orphelinat, eussent été la proie des flammes.

Aucun accident à signaler. L'immeuble et les métiers à broder sont assurés.

SAINT-OMER. — Les assises du Pas-de-Calais s'ouvriront à Saint-Omer, le 5 mars, sous la présidence de M. Lemaire, conseiller à la Cour de Douai, assisté de MM. Butor et Bourgeois, juges au tribunal.

BERLES-AU BOIS. — L'église de cette paroisse, dont nous avons annoncé l'effondrement, n'est point, paraît-il, absolument par terre, mais elle ne vaut guère mieux : une partie des fondations s'est écroulée, les murs sont lézardés et entrouverts. La chute de l'édifice paraît tellement imminente qu'il est interdit d'y pénétrer.

Il faudra nécessairement reconstruire une nouvelle église, sans doute sur un autre emplacement.

GOUY-SOUS-BELLONNE. — Le nommé Alfred Frodrops, âgé de 38 ans, journalier à Gouy-sous-Bellonne, vient d'être arrêté sous la prévention d'un crime monstrueux.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 JANVIER. — Louise Vandeputte, rue du Fontenoy, 100. — Jeanne Allinckx, rue Cadeau, 57. — Albert Besmet, rue de Soubise, ancienne cour Browaeys, 17. — Lea Leconte, rue de l'Epeule, cour Liagre, 14. — Maria Steppe, rue Bernard, cour Bernard, 29. — Hélène Veys, rue Webeer, 20. — Louise Dupont, rue Ste-Elisabeth, 24. — Elise Dupire, rue de Toulouse, 23. — Henri Lernou, rue de la Guinguette, 31. — Arthur Beleyn, rue de la Chaussée, cour Lessaint, 2. — Hortense Wabrawens, rue Jacquart, cour Masurel, 12. — Raphael Vanmullem, rue de Mouveaux 90. — Polydore et Ferdinand Dejaegère, jumeaux, rue de l'Hommelet, cour Dhallluin, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 JANVIER. — Jean Dubar, 4 mois, rue de l'Epeule, cour Mathieu, 2. — Marie Prevost, 7 mois, rue d'Iena, 7. — Nicolas Charlier, 75 ans, menuisier, Hôtel-Dieu. — Théophile Calewaert, 38 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Fleury Bureau, 13 jours, rue de Launoy, 65. — Victor Duhem, 23 ans, liseur, rue de l'Alouette, cour Lepers. 23 — Théophile Stalens, 34 ans, menuisier, rue du Gros-Saule.

MARIAGES du 10. — Paul Desurmont, 27 ans, brasseur et Pauline Screpel, 20 ans, sans profession. — Théodore Delnatte, 22 ans, boulanger, et Flore Delcroix, 21 ans, sans profession. — Henri Parent, 25 ans, boulanger, et Honorine Ducoulombier, 23 ans, ménagère.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Dubot Rousseau**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Pierre-François Rousseau**, décédé à Mouveaux, le 10 janvier 1883, dans sa quatre-vingt-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 2e Classe, qui auront lieu le samedi 13 janvier 1883, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'Eglise.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le lundi 12 février, à 9 heures 1/2, en